

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1158 Subventions (3.000 euros) aux associations Matador et Quartier Libre XI pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Fontaine au Roi dans le 11e.

M. Bruno JULLIARD et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Matador et Quartier Libre XI pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Fontaine au Roi dans le 11e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission et par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Matador, sise 17 rue de la Villette 75019 Paris, pour le projet Au Croco et le projet d'un spectacle sur le rapport aux images télévisuelles. 19071 ; 2014_01962.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Quartier Libre XI, sise 63 rue de Charonne 75011 Paris, pour les projets Cultures différentes et préjugés : la musique adoucit les peurs et Du rififi dans la salle noire. 8805 ; 2014_02050 et 2014_02023.

Article 3 : La dépense totale correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

